



FICHE D'ADHESION individuelle

Saison 2018-2019



Adulte Mineur (décharge parentale au verso)

Pour toute activité un cours d'essai sera gratuit, le cours suivant le dossier devra être complet sous peine de refus

A fournir : Fiche d'adhésion recto/verso Certificat médical (-3 mois) ou questionnaire santé

Demande de licence (si besoin à télécharger www.asv-ventabren.com) Photo + CI (si besoin) Paiement

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M Profession (celle des parents si mineur) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone 1 : Email 1 :

Téléphone 2 : Email 2 :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél. :

Je suis disponible pour du bénévolat (même ponctuel) Oui Non

ACTIVITES (Inscrire dans la case la lettre correspondante à vos cours voir fiche « Tarifs ») :

- | | | |
|--------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Athlétisme | <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Basket |
| <input type="checkbox"/> Carte Multisports | <input type="checkbox"/> GR | <input type="checkbox"/> Judo |
| <input type="checkbox"/> Volley | <input type="checkbox"/> VTT | |
| <input type="checkbox"/> Danse et Pilates | <input type="checkbox"/> Yoga | <input type="checkbox"/> Sport Santé |

Pour la Danse, le Sport Santé et le Yoga précisez le jour et l'heure des cours :

.....

REGLEMENTS :

1. Cotisation (somme des tarifs des activités choisies) = + + =

Réduction famille : - 5€ par adhérent du même foyer

Nom d'un autre membre de mon foyer : section : = -

TOTAL des cotisations activités à payer

(Règlement possible en 3 fois)

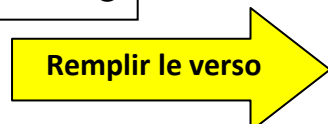
€

2. Adhésion ASV (50€ Ventabrennais / 55€ Extérieurs) -> A payer séparément

€

Mode de paiement : Chèques -> nombre : (Encaissés en octobre, janvier et mars)

ANCV Espèces Carte Lat 13 n°000..... (Situé sur le côté droit au dos de la carte) sinon chèque de caution de 80€



Pour aider l'ASV je fais aussi un DON de €

Association d'intérêt général vous avez une réduction d'impôt d'un montant équivalent à 66% du don. (Par exemple, pour un don de 100 €, vous bénéficierez d'une réduction de 66€, il ne vous en coûtera que 34€.)



Dans le cas d'inscriptions multi sections

NOM : Prénom :

Mon dossier complet est à la section :

Renseignements médicaux :

Médecin Traitant : Tél :

Antécédents médicaux à signaler :

Faites-vous de l'asthme ? Oui Non

Allergie :

Autres infos à connaître :

Décharge parentale (pour les mineurs) :

Je soussigné(e) père / mère / représentant légal

Je m'engage à vérifier que l'animateur est bien présent avant de laisser mon enfant. **L'animateur n'est en aucun cas responsable de l'enfant avant ou après ses heures de cours.**

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité. Oui Non

J'accepte que mon enfant soit pris en charge, lors des transports en voiture pour les rencontres à l'extérieur, par les membres du club ou des bénévoles. Oui Non

Signature obligatoire :

Autorisation d'utilisation d'image :

Je donne à l'ASV – Association Sportive de Ventabren, l'autorisation de reproduire ou représenter les photographies et films pris me représentant ou mon enfant, dans le cadre de manifestations, représentations, galas ou pendant les séances sportives pour les usages suivant :

- publication sur le site internet de l'ASV : <http://www.asv-ventabren.com> et la page Facebook de l'ASV
- autre : Bulletin de l'ASV, Insertions dans les publications municipales

Oui Non

Information contrat d'assurance corporel :

Conformément à l'article L.321-4 loi du 16/07/1984, nous attirons votre attention sur l'intérêt que vous pouvez avoir à souscrire un contrat d'assurance garantissant le versement d'indemnités complémentaires en cas de dommage corporel vous survenant. A cet effet vous avez la possibilité de prendre contact avec l'assureur de votre choix ou d'adhérer à une des formules proposées par l'assurance de l'ASV, SMACL.

Dispositions applicables :

1. L'adhésion à l'ASV implique l'approbation des ses statuts et de son règlement intérieur, consultables au siège et sur le site internet www.asv-ventabren.com.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical et du règlement de la cotisation annuelle.
3. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires ou salles d'entraînement. L'ASV ne saurait être tenue pour responsable de vol, de détérioration ou de perte d'objets laissés aux vestiaires ou dans les salles.
4. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement sauf cas de force majeure.
5. Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition sans autorisation signée des parents ou du représentant légal.
6. Une bonne tenue, le respect des personnes, du matériel et des lieux de pratiques sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite, pourra être exclu temporairement ou définitivement.
7. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences qui prendront les dispositions nécessaires en fonction de la gravité de l'accident (si besoin conduite à l'hôpital).

Lu et approuvé le (Signature obligatoire)

En l'absence de toute coche, la signature implique l'acceptation de tous les points.

Association Sportive de Ventabren

Esplanade des Associations – 13122 Ventabren – 04 42 28 88 97
www.asv-ventabren.com / N° DDJS : 652 5/89 – N° Siret : 42374433300026